

**Nombres de membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	8

**Séance du 24 février de l'an deux mille vingt trois**

Le 24 février 2023 à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Géraudie Thomas.

Date de convocation
20 février 2023

Présents : MM. Géraudie Thomas, Maillard Fabrice, Le Tual Didier, Hamel Arnaud, Trochet Jean-Claude, Vénard Sylvain, Campana Florent, Zaoui Nathalie.

Date d'affichage de la convocation
20 février 2023

Absents : MM.

Absents excusés : Renauld Hervé, Dupuy Jean-Philippe

**Étaient représentés :**

Monsieur Fabrice Maillard a été nommé secrétaire.

**2023-07 Affectation du résultat de l'exercice 2022****Le Conseil Municipal,**

Vu l'état des restes 2022,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de l'affectation des résultats comptables du compte administratif comme suit :

**Commune de Grandchamp**

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice:	21 055,52
Résultat reporté N-1 (ligne 002 du CA)	376 659,14
Résultat de clôture à affecter:	397 714,66
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>	
Résultat d'investissement de l'exercice:	-32 961,90
Résultat reporté N-1 (ligne 001 du CA):	70 572,36
Résultat de clôture:(ligne 001)	37610,46

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.



<b>Restes à réaliser recettes:</b>	
<b>Restes à réaliser dépenses:</b>	
<b>Solde Restes à Réaliser;</b>	<b>13 700,00</b>
<b>Résultat clôture+rar:</b>	<b>57 317,09</b>
<b>Besoin de financement:</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent de financement:</b>	<b>57 317,09</b>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
<b>Résultat excédentaire:</b>	<b>397 714,66</b>
<b>En couverture du besoin réel de financement:</b>	<b>0,00</b>
<b>En dotation complémentaire:</b>	
<b>Total 1068:</b>	<b>0,00</b>
<b>Excédent reporté (ligne 002 en recettes):</b>	<b>397 714,66</b>
<b>TOTAL AFFECTE:</b>	<b>397 714,66</b>
<b>Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):</b>	<b>0,00</b>

Il faut affecter aux deux comptes suivants :

Report à nouveau (fonctionnement compte 002).....	397 714.66 €
Résultat d'investissement reporté (compte 001).....	37 610.46 €
Total résultat.....	435 325.12 €

Après envoi en Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire

et publication ou notification

Et ont signé tous les membres présents  
Pour copie certifiée conforme

Le Premier adjoint,  
Thomas Géraudie

Le Secrétaire,  
Fabrice Maillard



**La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.**